M. Leydet. — Il faut respecter le droit de certaines personnes, particulièrement en question, il y a plus de secret possible.

M. Bourgeois. — Le ministère pourra en faire ce qu'il voudra, en vertu du pouvoir discrétionnaire.

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés.

Le paragraphe 5 est ainsi rédigé : « Par des chants ou cris proférés publiquement, ».

Cette rédaction est adoptée après proférés publiquement. (Exclamations).

Ce texte est mis au voix et repoussé par 184 voix contre 36.

Le texte du gouvernement qui est ainsi conçu : « Par des discours, chants ou cris proférés publiquement », est adopté par 163 voix contre 72.

Les autres paragraphes sont adoptés ainsi que l'ensemble de l'article. Un article additionnel permettant de porter à un an le délai de la prescription pour outrages aux bonnes mœurs *commis par la voie du livre*, est adopté.

Le Sénat décide par 198 voix contre 45 qu'il passera à une 2e délibération.

Le renouvellement de la Chambre

Proposition de M. Alfred Girard

L'ordre du jour appelle la discussion et la prise en considération de la proposition de M. Alfred Girard ayant pour objet de substituer dans les élections législatives le renouvellement partiel au renouvellement intégral.

Voix nombreuses. — Cela regarde la Chambre !

L'ajournement est prononcé.

La prochaine séance est fixée à lundi prochain à deux heures.

La séance est levée à 5 h. 10.

Physionomie de la Chambre

A la fin de la séance de vendredi dernier, on s'était fortement chamaillé pour savoir si le lui sur le cadenas serait ou non discutée aujourd'hui.

M. Bouge, champion des libre-échangistes avait vaillamment lutté contre la commission des douanes, contre M. Viger surtout, mais ses efforts énergiques avaient été sans résultat. Cette loi, si elle pour l'agriculture, avait été inscrite à l'ordre du jour immédiatement après le projet sur les sapeurs-pompiers.

C'est ce projet, par conséquent, qui devait venir en tête aujourd'hui, mais le gouvernement ayant déposé l'autre jour un nouveau texte différant sensiblement du système de la commission, la loi sur les pompiers a été retiré subrepticement du feuilleton et l'on s'est trouvé, sans que personne s'y soit attendu, en présence du cadenas, que tout le monde avait été d'accord pour faire venir en seconde ligne.

Le débat s'est ouvert par un long, par un très long discours de M. Renault-Morlière, rapporteur, qui y exposa longuement et minutieusement la marche de la loi nouvelle. M. Gruet, député de Bordeaux, c'est-à-dire partisan du libre-échange, lui a répondu, puis M. Castelin, auteur d'un des projets soumis à la commission des douanes, a pris à son tour la parole. Après quoi M. Charles Roux, autre libre-échangiste, est venu occuper lui aussi la tribune.

Tous quatre ont traité la question au point de vue doctrinaire. Cette controverse dogmatique s'est déroulée dans un calme profond, devant une assistance d'ailleurs assez restreinte. C'était vendredi, il faisait chaud et ces deux raisons suffisent à expliquer, sinon à justifier le peu d'empressement des nos honorables. On continuera vendredi prochain. Demain, reprise de l'interpellation sur la Grand Combe.

T. H.

SÉNAT

Séance du 11 Juin 1897

La séance

La séance est ouverte à 3 heures 10 sous la présidence de M. Loubet, président.

Les outrages aux bonnes mœurs

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 2 août 1882 sur la répression des outrages aux bonnes mœurs.

Discours de M. Gruet

M. Gruet voit dans le cadenas une mesure préjudicielle pour le commerce et la sente raison qui, déclare-t-il, a fait proposer cette loi est dans l'insuffisance de la surtaxe établie par les protectionnistes sur les bêtes. Il ne voit nullement la nécessité d'introduire dans notre législation fiscale cette loi tirée, dit-il, du système qui serait préférable de se préoccuper du commerce extérieur et de faciliter nos exportations par des mesures libérales. (Applaudissements nombreux).

M. Castelin estime que la loi du cadenas n'aura d'autre effet que d'empêcher le trafic mais qu'elle ne justifie par la nécessité de combattre la spéculation qui accompagne toute discussion sur les relèvements du droits.

Discours de M. Roux

On demande le renvoi de la discussion à vendredi prochain.

Le renvoi est proposé et repoussé.

La parole est donnée à M. Ch. Roux qui reproche à M. Renault-Morlière d'avoir dit que notre commerce de bêtes était amoindri dans des mains étrangères, comme si ce commerce ne dépendait pas de l'industrie très française de la minoterie.

M. Renault-Morlière proteste qu'on a mal compris sa pensée.

M. Roux prend acte de cette réclamation et entre dans un long examen du commerce des bêtes.

M. Ch. Roux. — Quand le bêt arrive, il va droit à la mercerie. La spéculation au crayon, cette que l'on blâme, ne se fait pas dans les ports. Elle ne fait qu'une marchandise qu'on ne possède pas.

Quant à l'autre opération, elle est parfaitement loyale. Les ministères ne peuvent pas vivre au jour le jour. On vend ce qu'on ne possède pas encore. Il n'y a aucune mauvaise action. Le cadenas va infliger à tout ce monde, auquel on ne saurait rien reprocher, une gêne incroyable.

On va faire monter les cours du jour au lendemain de 3, 4, 5 et 6 francs. On parle du maintien de l'abattoir temporaire mais on ne réfléchit les défais et à l'horizon on voit poindre la réforme des entrepôts fictifs qui est la sauvegarde du commerce. Aussi le commerce est un tel ému inquiet surtout quand il voit des industries françaises créées par des français se déniger à l'étranger. (Très bien).

Le cadenas favorisera la spéculation qu'on veut combattre, car entre le dépôt et le vole souvent ajourné des lois, la spéculation pourra toujours s'exercer.

La loi proposée est réprésentative et inconstitutionnelle. Il n'est pas possible qu'un ministre puisse venir ici déposer à six heures du soir une loi qui sera exécutoire dès le lendemain matin.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

La séance est levée à 5 heures 50.

Assassinat d'un vieillard à Pontoise

Paris, 11 juin. — A neuf kilomètres de Pontoise un crime vient d'être commis. A Auvers, au lieu dit Chapouval, habitait, dans un feuillis de bâtisses dont la disposition rappelle les plus impressionnants décors de l'Ambigu, un vieillard tout casé, authentique, avare, vivant le plus chez-soi du monde.

Pierre-Vincent Purseman — tel était son nom — était propriétaire de terrains de rapport; il possédait, en effet, dans le pays, pour avoir des économies et cacher des piles d'écus dans des bas de laine.

Hier matin, des voisins, qui n'avaient pas vu ébouriffé le père Purseman, pénétrant le matin et l'on enfonça la porte. On trouva le vieillard étendu à terre, au pied de sa table à ouvrage, le cou — nerfs, muscles, chairs défoncées.

Le médecin constate que la mort devait remonter à trois jours environ, c'est-à-dire à lundi.

Le Parquet de Pontoise arriva aussitôt sur les lieux.

D'après les premiers renseignements recueillis le gardemanger qui est en quête d'un gérant de la maison, qui se serait, paraît-il, chargé d'une fortune importante, mais qui peut pour mener une existence irrégulière, et se livrer à la boisson.

A deux heures de l'après-midi, Aubert était arrêté par l'appariteur de la mairie et mis en présence des magistrats instructeurs, qui l'interrogèrent longuement sur l'emploi de son temps.

A onze heures du soir, M. Leyzel et le procureur regagnaient Pontoise, gardant à leur disposition le coupable présumé.

LE CRIME D'AUTEUIL

devant les assises

Paris, 11 juin. — L'audience est ouverte à midi, devant un public assez restreint. L'accusé, qui répond très tranquillement aux questions qui lui sont posées, a une physionomie dure et sournoise qui prévient assez peu en sa faveur.

M. le président établit par l'interrogatoire que Roubertou était dans le plus complet dénuement ; puis il expose dans leur plus grand détail les circonstances particulièrement tragiques qui ont entouré la perpétration du crime.

Il rappelle qu'après la mort de Pic, Roubertou le frappa encore à la tempe d'un coup de couteau qui pénétra jusqu'au centre du cerveau. Puis, comme un vieillard qui s'éveille par le bruit de la lutte, réclamant le silence, l'accusé eut, pour détourner les soupçons, le cynisme de répondre : « Nous rigolons, nous boxons », et quelques instants après, l'aignant de « s'adresser à Pic qui n'était plus qu'un cadavre, il disait, de façon à être entendu de l'autre côté de la cloison « Allons, mon vieux, couchons-nous. »

L'interrogatoire, très habilement conduit par M. le président, établit que Roubertou est bien, malgré ses dénégations, le voleur des objets ayant appartenu à Pic.

A son domicile, on retrouva des vêtements, un parapluie, une serviette tachés de sang. Roubertou prétend avoir saigné du nez deux jours avant le crime; mais cette explication est, évidemment, inacceptable.

Roubertou persiste cependant à nier.

M. le président résume les charges qui pèsent sur Roubertou ; il rappelle qu'il fut un jour sur le point d'avouer, prient le juge d'instruction de ne pas insister ce jour-là et qu'il lui écrivait le lendemain : « Il rappelle aussi qu'il tenta de se suicider à Nazas.

D. Vous persiste à nier.

R. Je ne puis avouer ce que je n'ai pas commis.

D. Vous êtes libre de choisir votre système défense. MM. les jurés appréceront.

L'interrogatoire est terminé. A la reprise, on entendra trois témoins dont les débats occuperont vraisemblablement encore toute la journée de demain.

La deuxième audience est remplie par l'audition des quatre premiers témoins parmi lesquels les voisins MM. Luent, Neveu, veuve Boulet et Maître, qui ont entendu Roubertou rentrer dans la chambre de Pic et s'en aller « à pas de loup » plusieurs garçons de café, anciens camarades de l'accusé viennent attester qu'à la date du 5 février et même du 6, Roubertou n'avait pas d'argent et tout-à-coup il en avait le 8. Les brigadiers et inspecteurs de police Schimidt, Bacqué et Dol raconient l'arrestation de l'accusé qui avait encore du sang à sa manche et sur les pieds et les jambes ; qui avait pu le fit désbabillé en aperçut de larges tâches que le docteur Jacquemart reconnut pour être du sang.

A demain la suite des débats. Il reste encore onze témoins à entendre avant le réquisitoire.

NOUVELLES ETRANGÈRES

LA GUERRE TURCO-GRECQUE

La Porte et la Thessalie

Constantinople, 11 juin. — On se montre maintenant plus conciliant au sujet de la Thessalie. On croit que la Turquie cessera grâce à certaines influences de l'étranger. Said bey a été nommé kaimakan de Pharsale. Ehver bey a reçu l'ordre de percevoir l'impôt des moutons en Thessalie par voie administrative et non par affermage.

L'accord des puissances

Constantinople, via Sofia, 11 juin. — On considère que l'accord des puissances est bien établi, soit pour hâter la conclusion de la paix, soit pour maintenir les bases primitivement fixées par la conférence des ambassadeurs.

Dernière Heure

L'affaire du Panama

entrerait dans une nouvelle phase

Les droitiers compromis

Paris, 11 juin. — A minuit, le journal *La France* mettait en vente sur les boulevards une édition spéciale reproduisant les bruits ci-dessous relatifs au Panama.

On annonce que M. Le Poittevin est sur le point de faire déposer par M. le procureur général, sur le bureau de la Chambre, de nouvelles demandes en autorisation de poursuites.

Voici d'après nos informations ce qui aurait motivé le revoi de l'instruction : Il est certain que le juge ne pourrait plus aucune nouvelle personnalité politique appartenant au parti républicain ; il l'affirmé à différentes reprises et nous l'a dit à nous-mêmes. Mais il est non moins certain qu'il possède depuis longtemps déjà une copie de la fameuse liste Cottu et il cherche des documents pouvant lui servir à étayer l'instruction en ce qui concerne ces messieurs de la droite.

Or, il paraîtrait que ces jours derniers, le juge reçut une dénonciation anonyme l'avertissant que les documents qu'il recherchait se trouvaient entre les mains d'un banquier bien connu de tout Paris, Brémond de Véragude.

Justement, M. de Véragude venait d'être déclaré en faillite. M. Le Poittevin fit faire un secret une perquisition dans les bureau que M. de Véragude occupait place Vendôme ainsi qu'au domicile particulier du banquier avenue des Champs-Elysées.

Cette perquisition a amené la découverte et la saisie de papiers importants. C'est après avoir compulsé ces documents que M. Le Poittevin a établi un nouveau dossier et s'est décidé à demander de nouvelles poursuites.

Voilà ce qui se dit dans les milieux qui passent pour être bien informés des faits et gestes de M. Le Poittevin. Ajoutons, dit *La France*, que ces renseignements nous paraissent vraisemblables si nous les rapprochons de la déclaration que fit récemment M. Le Poittevin à l'un des confrères. M. Le Poittevin avait dit en effet : « Rien de nouveau ne se produira maintenant dans mon instruction, à moins que ce ne soit à propos de la liste Cottu ».

LE SPORT

ESCRIME

Tournoi National d'escrime

Le Comité organisateur du tournoi qui a lieu Dimanche 13 Juin à l'Hôtel des Capucines, rappelle à MM. les membres de Jary et à MM. les lieutenants qu'ils sont prié de se rendre à 9 heures précises du matin pour les épreuves éliminatoires et à 3 heures pour les épreuves définitives. Le concours des tireurs juniors aura lieu dans la salle de musique et le concours des tireurs seniors dans la salle des Gites.

VÉLOCIPÉDIE

82 kilomètres dans l'heure. — Jeudi dernier Anglais Stork a couvert, à bicyclette au Crystal Palace à Londres 51 kilomètres 907 mètres dans une heure. Le stayer anglais a donc battu de 1487 mètre le précédent record de Tom Linton établi le 15 novembre 1896 et de 4458 mètres le record du monde tandem établi par Mal Gregor Nelson en octobre 1896 records établis l'un et l'autre au Cristal Palace.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1 Sur l'urgence du projet de résolution de M. Jaurès tendant à abroger les lois des 16 et 25 décembre de la Chambre relatif à la censure avec exclusion temporaire.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cogot, Dansette, Drou, Evrard-Elies, Fanien, Ornano, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Méhan, de Montalembert, Pichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Maller, Taillandier, Weil-Maller.

Se sont *abstenus* : MM. Guillemin, de Montalembert, Sever.

La Chambre a rejeté par 379 voix contre 107.

☆

2 Sur le renvoi à la commission du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cogot, Dansette, Drou, Evrard-Elies, Fanien, Ornano, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Méhan, de Montalembert, Pichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Maller, Taillandier, Weil-Maller.

La Chambre a rejeté par 405 voix contre 114.

☆

3 Sur le projet de résolution de M. Biscon (prorogation du privilège de la Banque de France).

Vote le texte de ce projet de résolution :

« La Chambre décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France avant que le gouvernement ait communiqué à la commission du texte du contrat intervenu avec cet établissement de crédit, en prévision du cas de guerre. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Drou, Lamendin, Lepez, Sever.

Ont voté *contre*. MM. Adam, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cogot, Dansette, Evrard-Elies, Fanien, Grayx, Guesde, Guillemin, Le Gavrian, Lemire, Loyer, Méhan, de Montalembert, Pichon, Ribot, Rose, des Rotours, Taillandier, Weil-Maller.

Ont vote *contre* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

La Chambre a adopte par 101 voix contre 104.

☆

5 Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Les votes de nos députés, dans le scrutin précédent, se sont répétés dans ce nouveau scrutin.

La Chambre a adopté par 419 voix contre 101.

Etaient *absents* par congé : MM. Dassonville, Hayez, Jonnart.

LES OBSÈQUES

de M. le sénateur Camescasse

A DOUAI

Hier à dix heures du matin ont eu lieu à Douai les obsèques de M. Camescasse, sénateur du Pas-de-Calais.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Lauranceau, préfet du Nord ; Dupre et Boullier sénateurs ; Petit, président du conseil civil d'Arras ; Legrelle, maire d'Arras ; Gerbore-Pierron, président du conseil d'arrondissement d'Arras.

Derrière le corbillard étaient portés l'insigne et les décorations du défunt.

Le deuil était conduit par M. Du Buit, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Paris, le beau-frère de M. Camescasse, accompagné de M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais et par M. Luce, juge suppléant attaché au parquet de Douai, beau-frère de M. Camescasse, accompagné de M. Bertin, maire de Douai ; par MM. Gheerbrant, conseiller à la cour, et Bottin, juge d'instruction.

Les honneurs militaires étaient rendus au lieutenant par une compagnie à pied du 104e régiment d'artillerie, une autre compagnie à pied du 104e, deux escadrons de cavalerie, sous les ordres du colonel Perrin, du 27e regiment d'artillerie. La musique de l'école d'artillerie jouait une marche funèbre pendant le défilé du cortège.

Dans la foule immense qui suivait le cercueil nous remarquons : MM. Vel-Durand, conseiller d'Etat, président de l'Association amicale de bienfaisance des employés de la Préfecture de police, dont M. Camescasse était président d'honneur, de Swarte, trésorier-payeur général du Nord, Bruon, trésorier-payeur général du Pas-de-Calais ; Ringot, sénateur du Pas-de-Calais ; Rose, député ; Demiautte, ancien sénateur du Pas-de-Calais ; Reibell, général commandant la 1re division d'artillerie ; de Corps d'armée ; Raoult, sous-préfet de Douai ; Hanotte et Dumont, adjoints au maire de Douai ; Ledieu, ancien député du Pas-de-Calais ; Destricke, président de chambre à la Cour de Douai ; de Montluc, Tellier, Berard, conseillers ; Lefebvre du Prey, président de chambre honoraire ; Taintoux, avocat général ; Lemaire, substitut du procureur général ; Delangre, président du Tribunal civil de Douai ; Monnier, procureur de la République ; Vuilemin, ancien directeur des ministères d'Autriche ; Bernet, Godefroy ; Lesage, Evrard, Bachelet, conseillers généraux du Pas-de-Calais.

M. Lengiel, adjoint au maire d'Arras, président du Comité républicain d'Arras ; Legillon, maire de Béthune ; des officiers de la garnison ; Brelet, sous-préfet de Saint-Omer ; Lecesne, vice-président du Tribunal civil du Pas-de-Calais ; Doutremepuich, Henri Legentil, conseillers d'arrondissement ; Maison, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Maison, ingénieur ; Bouchez, président de l'Epoch départementale d'agriculture de Berthoutal ; Maréchal, professeur départemental d'agriculture ; Loriquet, archiviste départemental ; Bertrand, directeur des contributions indirectes ; Hidoux, directeur des postes et télégraphes de la Somme ; Deconinck, conseiller municipal d'Arras, avec une délégation des Sauveteurs du Nord, M. Auguste Delewarlincourt, membre titulaire à Arras, Hector Simon, vice-président, Eugène Robaut, vice-trésorier, Delangle, membre honoraire, Sauvin et Ancel, Deuxième et du 1er corps d'armée ; Raoult, sous-préfet de Douai ; Hanotte et Dumont, adjoints au maire de Douai ; Ledieu, ancien député du Pas-de-Calais ; Destricke, président de chambre à la Cour de Douai ; de Montluc, Tellier, Berard, conseillers ; Lefebvre du Prey, président de chambre honoraire ; Taintoux, avocat général ; Lemaire, substitut du procureur général ; Delangre, président du Tribunal civil de Douai ; Monnier, procureur de la République ; Vuilemin, ancien directeur des ministères d'Autriche ; Bernet, Godefroy ; Lesage, Evrard, Bachelet, conseillers généraux du Pas-de-Calais.

M. Lengiel, adjoint au maire d'Arras, président du Comité républicain d'Arras ; Legillon, maire de Béthune ; des officiers de la garnison ; Brelet, sous-préfet de Saint-Omer ; Lecesne, vice-président du Tribunal civil du Pas-de-Calais ; Doutremepuich, Henri Legentil, conseillers d'arrondissement ; Maison, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Maison, ingénieur ; Bouchez, président de l'Epoch départementale d'agriculture de Berthoutal ; Maréchal, professeur départemental d'agriculture ; Loriquet, archiviste départemental ; Bertrand, directeur des contributions indirectes ; Hidoux, directeur des postes et télégraphes de la Somme ; Deconinck, conseiller municipal d'Arras, avec une délégation des Sauveteurs du Nord, M. Auguste Delewarlincourt, membre titulaire à Arras, Hector Simon, vice-président, Eugène Robaut, vice-trésorier, Delangle, membre honoraire, Sauvin et Ancel, Deuxième et du 1er corps d'armée ; Vaillant, conseiller municipal, rédacteur en chef de l'*Avenir*, d'Arras ; des avocats, des avoués et des notaires de Douai, Eugène Robaut, président de la Société Sauveteurs du Nord ; Cuelenare, directeur de l'Harmonie municipale, etc.

Au bord de la tombe, M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, a prononcé l'éloge funèbre de M. Camescasse.

Je viens, a-t-il dit, au nom du gouvernement de la République, apporter au dernier hommage à l'un des hommes qui, dans le Pas-de-Calais, ont servi la République avec le plus d'honneur et d'éclat.

Les républicains de 1876 en se rappellent encore et savent combien la bataille fut longue et disputée par celui que nos adversaires d'alors appelaient le trocadero, l'enfant de la Victoire sous les ordres d'un général jeune et audacieux, en qui la jeunesse d'alors avait la plus entière confiance.

Il appartenait à cette génération qui s'était donné pour mission de refaire la patrie, de la refaire par la liberté et la loi dans une république aussi parfaite à celle qui, en 1789, avait remué le monde entier.

L'histoire de cette génération est celle de Camescasse ; il a contribué à l'œuvre du gouvernement de la Défense nationale, il a contribué à l'œuvre du gouvernement de la République, des distinctions à l'occasion des récentes fêtes.

Ecole Nationale des Arts industriels

M. le Directeur des Beaux-Arts vient d'attribuer à la Bibliothèque de l'Ecole un exemplaire du tome 6e de l'ouvrage intitulé : *Correspondance de l'Académie de France à Rome*, par MM. A. de Montaglon et Jules Guiffrey.

Louise Michel et Sébastien Faure

Une affiche qui a été placardée sur les murs de notre ville annonce que Louise Michel et Sébastien Faure feront une conférence demain dimanche, à deux heures, dans la salle Dominique-Rousseau, rue de Lille.

Le sujet traité sera « La Question sociale ».

Correction méritée

Nous avons assisté hier à une scène [illegible] nous permettons d'en recommander la [illegible] aux personnes que leurs affaires appellent dans les quartiers centraux de notre ville.

M. B..., ingénieur à Lille, passait dans la rue d'Avelghem, quand sans rime ni raison il fut assailli par un individu qui proférait de grossières injures.

M. B..., qui n'est pas manchot, évita le coup de tête qui lui était destinée, et d'une volée brisa son parapluie sur la figure du malandrin.

Cette solution, qui n'est pas à la portée de tous les bras, suffit amplement à l'agresseur ... court encore.

Les accidents

Jeudi après-midi, vers trois heures et demie, un rattacheur de la fabrique Requillart et Servre, Ernest Fossel, âgé de 20 ans, demeurant rue Bernard, a eu la jambe droite comprimée entre le chariot et le buttoir de son métier.

M. le docteur Lepers lui a donné des soins.

— Hier matin, à sept heures, un accident s'est produit à la fabrique de Vermeuse rue de l'Alma. Un menuisier, Jules Varin, âgé de 58 ans, demeurant rue de Rome, a eu l'index et le médius gauche enlevés en travaillant à la dresseuse.

Il a été immédiatement soigné par M. le docteur Lepers.

Les ivrognes

Les nommés : Camille Vandenhante, âgé de 55 ans, jardinier ; Alphonse Bayart, âgé de 52 ans, boucher, demeurant rue du Chemin-de-Fer, et Emmanuel Delreux, âgé de 33 ans, tisserand, demeurant rue de Blanchemaille, ont été arrêtés pour ivresse et ceconnus au dépôt.

Prévoyants de l'Avenir

(SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES)

La recette du 1re section s'élève à la somme de 535 francs pour un effectif de 1,062 sociétaires, dont huit nouveaux.

Situation générale de la Société au 31 mai 1897 :

1° Sections 1,214.

2° Sociétaires : 220,056.

3° Capital matérialisé : 20 millions 139,864 francs.

Les recettes se font le 1er dimanche de chaque mois au siège social, Grand'Place, Hôtel des Postes.

Cotisation : Un franc par mois.

Age requis : 15 ans accomplis au 1er janvier 1897.

Fédération colombophile roubaisienne

(Roubaix seul)

Dimanche 13 juin 1897, concours sur Chantilly (174 kilomètres) : 100 pr. 100 Vonneur répartis en 5 prix de 10 fr., et 10 prix de 5 fr. ; mise 1 fr. 50 par pigeon dont 1 fr. pour prix de concours et 50 centimes pour le dîner ; Prix d'honneur : 20 fr. Prix de 50 centimes, 1, 2, 3, 5 et 10 francs. Mise en panier le samedi 12 juin, au siège de la société : Aigle, 3 à 7 heures du soir, chez M. Achille Renard, angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule (quartier de l'Alouette)

Mendicité

Jeudi après-midi, à trois heures, l'agent Bosman, de service rue de Lille, a arrêté pour mendicité une nommée Camille Gilbert, âgée de 62 ans, demeurant rue de la Redoute, 91, qui allait de porte en porte demandant l'aumône.

Fourrière à chiens

Dans la journée de jeudi, huit chiens ont été mis en fourrière et une contravention a été faite pour divagation d'un de ces animaux.

Un vol de balais

Jeudi après-midi, vers trois heures, quatre individus entraient chez M. Henri Flipo, débitant-marchand de sable, quai de Calais, 4, et se faisaient servir bière. Pendant qu'un des individus, Paul Lemay, domestique, rue du Vivier, 4, enlevait une douzaine de balais et prit la fuite, suivi de son camarade.

M. Flipo a porté plainte.

Menus faits

Un rapport a été fait à la charge de M. Henri Cogny, pour défaut de plaque à sa bicyclette.

Savon du Congo. *le plus parfumé p. la toilette.*

TOURCOING

Une réponse à l' « Egalité »

Nous recevons la lettre suivante :

Tourcoing, le 10 juin 1897.

Monsieur le Redacteur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

En Ville.

Monsieur,

Bien que l'on méprise franchement certaines attaques, on est obligé parfois de les relever, ne fut ce que pour attester son mépris.

Je vient d'adresser à l'*Egalité* la lettre qui suit :

Monsieur le Redacteur,

Vous publiez dans votre numéro daté du 11 juin :

« Concorde de la Croix-Rouge

» On nous assure que le protestant Muller, a définitivement lâché la religion de ses pères d'Outre-Rhin et qu'il s'obstinerait à se faire catholique et romain. »

Muller vous répond par la présente qu'il n'a de prétension de foi religieuse à faire à personne. Il respecte la conscience des autres et il entend que l'on respecte la sienne.

Quant à ses pères d'Outre-Rhin, si ne sait ce que vous voulez dire. L'Alsace, d'où il est originaire, est française depuis 1648. Les ancêtres du Rhin et les résolutionnaires de l'Egalité n'ont pas réussi jusqu'à présent à détourner le cours du fleuve.

Je pourrais vous dire que depuis 1870, l'Alsace était française et que vous êtes mal inspiré en reprochant à son fils les événements qui les ont coûté de leur pays natal.

Peut-être retrouverez-vous dans quelques recoins de votre cœur une lueur de patriotisme et regretterez vous la misérable attaque que vous dirigez contre moi.

Veuillez insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro.

Je vous salue.

Signé : Félix Muller,
Conseiller municipal à Tourcoing.

Je vous serais obligé, M. le Rédacteur, de publier cette lettre dans vos colonnes ; l'Egalité de son côté ne pourra manquer de vous en faire reconnaissant, étant donnée le désir qu'elle ne peut manquer d'avoir de rétracter aussi publiquement que possible l'erreur que son ignorance en géographie et en histoire lui a fait commettre en ce qui me concerne.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Félix Muller,
Conseiller municipal
Tourcoing.

Le sans-gêne du clergé

C'est sous cette rubrique que nous avons, il y a quelques jours, parlé de la désagréable mésaventure survenue à la famille Dervaux, de la Croix-Rouge.

Mme Dervaux, mère, étant décédée, la famille avait payé, outre les frais d'enterrement religieux, ceux que devait occasionner l'obit du mois fixé au lundi 7 juin à 8 heures du matin en l'église St-Joseph.

La famille Dervaux avait fait imprimer et distribuer des avis, qui engageaient au jour dit une nombreuse assistance venant lui apporter un témoignage de sympathie.

Or on sait ce qu'il advint. M. le curé informa la famille que le prêtre étranger à la paroisse qui devait officier venait de l'informer qu'étant tombé malade il était dans l'impossibilité absolue de se rendre à la Croix-Rouge pour y dire messe.

Nous relatâmes les faits tels qu'ils s'étaient passés.

Le lendemain, le curé de la Croix-Rouge nous écrivit une longue lettre dans laquelle, en somme, il ne faisait que confirmer ce que nous avions dit, ajoutant qu'il avait offert de rembourser la famille Dervaux de la somme qu'elle avait payée à l'avance.

Cette offre de remboursement fut en effet faite, le matin du lendemain du jour où devait avoir lieu la messe, par l'entremise du sacristain. La somme fut refusée.

La famille Dervaux appela le curé par devant M. le juge de paix du canton Nord-Est. L'affaire vint mardi sur simple avertissement.

M. Dervaux déposa des conclusions demandant 200 fr. de dommages et intérêts.

Un homme d'affaires représentant M. le curé déclara n'avoir aucun mandat pour débattre l'affaire.

Permis de citer fut donné à M. Dervaux et l'affaire est revenue hier.

M. Maillard, avocat, représentait M. le curé de la Croix-Rouge.

Il a longuement plaidé le cas de force majeure, déterminé par la maladie de M. l'abbé Desbarbieux, professeur au collège, qui devait dire la messe et a produit un certificat du principal du collège, attestant la maladie du prêtre.

Il a offert de rembourser au nom du curé la somme perçue pour la messe.

M. Dervaux a prétendu qu'un préjudice matériel et moral lui a été causé, dont il est fondé à demander réparation, assimilant du reste le cure à un entrepreneur ou commerçant ne livrant pas aux termes de ses engagements.

L'affaire a été renvoyée à huitaine.

Les élèves de l'école des industries agricoles à la brasserie Taffin

Lundi prochain 14 juin, à dix heures du matin, les élèves de l'Ecole nationale des industries agricoles de Douai, accompagnés de leur professeur, M. Mercier, viendront visiter la brasserie Taffin. Après la visite un lunch sera servi, vers midi.

Grave accident à un charretier

Hier vers 4 heures 1/2 après-midi, plusieurs ouvriers au service de M. Desodt-Her, entrepreneur, travaillaient rue de l'Amidonnerie.

On venait de charger un tombereau des terres enlevées par les travaux. Il s'agissait de sous-sols d'une construction, lorsqu'un ouvrier terrassier, M. Camille Brugghe, 26 ans, originaire de Deuselghem (Belgique), voulut s'assurer en appuyant sur le derrière du tombereau que le chargement était également réparti.

Le véhicule basculé et l'ouvrier fut pris au dessous. Son état fut jugé très grave. Tout le poids lui avait pesé sur l'abdomen du malheureux terrassier. Les autres ouvriers aidés des voisins qu'ils appelèrent à leur aide, se mirent en devoir de dégager la victime. Le dégagement opération qui demanda malgré tout un certain temps.

MM. les docteurs Rousselot et Desrumeaux furent appelés près du blessé. Ils constatèrent une blessure à la jambe sans grande gravité, mais ils craignent des lésions internes et n'ont pu se prononcer sur les suites de l'accident.

Le blessé a été emporté d'urgence, en voiture, à l'hôpital civil.

Accident d'usine

M. Léon Albert, 35 ans, ouvrier charpentier, travaillant à l'établissement Tiberghien, rue de Paris, était occupé à débiter du bois à la scie circulaire lorsque la main gauche lui échappa et vint donner contre la scie.

L'ouvrier contracta une profonde coupure à la première phalange de l'index. L'os a été écrasé, et une autre blessure mais moins grave au pouce.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard qui espère conserver le doigt mutilé et évalue à 15 ou 20 jours le temps nécessaire à la guérison.

L'Orphéon Tourquennois

La commission de l'Orphéon Tourquennois se fait un devoir de remercier la population de Tourcoing pour l'accueil sympathique et la superbe réception qui lui étaient réservés à son retour du concours de Saint-Quentin.

La commission se réserve le plaisir de remercier plus directement les bienfaiteurs qui ont contribué à leur procurer à entraîner encore l'éclat de cette inoubliable réception.

P. S. — Dimanche 13 juin, de 8 heures du matin à 6 heures du soir à l'estaminet du Violon d'Or, place Saint Jacques, Exposition des prix et couronnes offerts à l'Orphéon Tourquennois, à l'occasion de ses succès au concours de St-Quentin.

Tir à l'arc

La Société les France-Tireurs Tourquennois, établie chez Alfred Catteau, rue des Bonnets, à Tourcoing, donnera dimanche prochain 13 juin, un tir de 100 francs, à 3 h. 1/2 précise.

Avis colombophile

L'Union Fraternelle Tourquennoise rappelle aux amateurs son concours sur Chantilly, le dimanche 13 juin au siège de la société l'« Avenir Français », chez M. Derolez, rue de Mouvin.

Mise 1 fr. 25 — Pigeons d'assaut, à 15 centimes.

Vendredi 17 juin, au siège de la société « Justice et Liberté », chez M. Desrousseaux, essai sur Tours préparatoire pour Bordeaux.

P. S. — Dimanche 13 juin, de 8 heures du matin à 6 heures du soir à l'estaminet du Violon d'Or, place Saint Jacques, Exposition des prix et couronnes offerts à l'Orphéon Tourquennois, à l'occasion de ses succès au concours de St-Quentin.

Croix-Rouge. — L'assemblée générale mensuelle des membres de l'Association amicale des Anciens élèves de l'école municipale de la Croix-Rouge, aura lieu dimanche 13 juin, à onze heures.

Tous les sociétaires sont invités à assister à cette réunion. Les anciens élèves des Rhin et les résolutionnaires de l'Egalité n'ont pas réussi jusqu'à présent à détourner le cours du fleuve.

Ceux-ci qui ont quitté l'école en 1870, l'Alsace était française et que vous êtes mal inspiré en reprochant à son fils les événements qui les ont coûté de leur pays natal.

Peut-être retrouverez-vous dans quelques recoins de votre cœur une lueur de patriotisme et regretterez vous la misérable attaque que vous dirigez contre moi.

Veuillez insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro.

Je vous salue.

Signé : Félix Muller,
Conseiller municipal à Tourcoing.

Je vous serais obligé, M. le Rédacteur, de publier cette lettre dans vos colonnes ; l'Egalité de son côté ne pourra manquer de vous en faire reconnaissant, étant donnée le désir qu'elle ne peut manquer d'avoir de rétracter aussi publiquement que possible l'erreur que son igno-

Wattrelos. — Le Conseil municipal se réunira mercredi prochain pour délibérer sur l'ordre du jour commencé dans la séance du mercredi 2 juin dernier.

Hier matin, M. Bossart, commissaire de police, nommé à Wattrelos en remplacement de M. Clément, nommé à Rethel (Ardennes), a pris possession de son poste.

Espérons que ce nouveau magistrat saura s'attirer les sympathies des habitants de Wattrelos, comme avait eu le faire M. Clément.

Les commissaires des finances et des travaux se